

Ce sont les de Chalamont, originaires de Chalamont en Dombes. Cette famille avait apparu, dès 1225, dans la vente que fait Humbert de Montluel au monastère de l'Île-Barbe, de tous biens et droits qu'il avait à Rillieu, s'obligeant à les lui maintenir avec Bérard de Loyes et Hugues de Chalamont (39). Théobal de Chalamont était chapelain de l'église de Lyon en 1329 (40), il fut par la suite chanoine de Lyon et précenteur vers 1383 (41), il avait signé comme témoin l'accord passé entre l'archevêque Henri de Villars et l'abbé d'Ainay, Barthélemy de Civins, en 1349, au sujet de la juridiction à exercer en dehors de la porte Saint-Michel, à Lyon (42).

Installé à Chazay, Etienne de Chalamont, damoiseau, le 31 août 1339, fait hommage de fief à l'abbé de Civins, au nom de son fils, Guillaume, qui, par sa mère défunte Alise (d'Ars), est devenu feudataire de l'abbé pour sa maison de Chazay. Cette maison qui avait appartenu à feu Jean d'Ars, chevalier, était située près de la maison des héritiers d'Albert de Fontanelles. Il promet de porter les armes pour le service de l'abbé, excepté contre le dauphin du Viennois, le seigneur de Villars et Hugues de Gebenne, seigneur d'Anthon. Et ceci en présence de Humbert de *Gigniaco*, sacristain de Saint-Paul, Hugues du Chevalard, chanoine de Saint-Just, et noble homme Guillaume de Lissieu, chevalier. Fait au château de Chazay, le mardi après la fête de saint Barthélemy, l'an de Notre-Seigneur 1339 (43).

(39) Guigue. *Mazures*, t. II, p. 149.

(40) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 265.

(41) *Livre d'Or du Lyonnais*, p. 314.

(42) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 137.

(43) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 110.